

### ■ PANAZOL

## Une mutuelle associative pour tous

C'est à la suite de la signature de la convention « Ma commune, ma santé », entre la mairie et l'association Actiom, qu'une réunion publique s'est récemment tenue à la médiathèque.

Jean-Paul Duret, le maire, et Frédéric Duffau, représentant d'Actiom, ont informé les administrés de la possibilité d'accéder à une mutuelle santé à des tarifs négociés, adaptée aux besoins et au budget de chacun, le but d'Actiom étant d'obtenir des conditions améliorées par rapport à des contrats individuels.

### Sans sélection médicale

Trois groupes de contrats pour les actifs et pour les seniors, sans sélection médicale ni délai de carence,



**JEAN-PAUL DURET.** Le maire de Panazol tâche de promouvoir la mutuelle d'Actiom, comme d'autres édiles avant lui.

sont proposés. La résiliation de l'ancienne mutuelle doit intervenir deux mois avant l'échéance annuelle du contrat et toute personne peut faire une

demande d'ACS (aide complémentaire santé).

Celle-ci dépend des revenus de chacun, une simulation auprès de l'organisme de sécurité sociale

compétent pouvant se faire via internet.

Pour bénéficier de la convention, il faut habiter sur Panazol ou être indépendant (commerçant, artisan, agriculteur,...), ou encore agent territorial sur la commune. Plus de 1.400 communes en France (une dizaine en Haute-Vienne) ont déjà mis en œuvre ce partenariat.

Une salle sera mise à disposition pour qu'un délégué d'Actiom puisse assurer des permanences. Les rendez-vous peuvent être pris par le secrétariat du CCAS de la mairie.

Permanences au CCAS vendredi 28 octobre et jeudi 3 novembre, 4, rue de la Liberté. ■

➔ **Contacts.** 05.55.06.4770 ; [ccas@mairie-panazol.fr](mailto:ccas@mairie-panazol.fr) ; [www.macom-munemasante.org](http://www.macom-munemasante.org)